

Désignation	An (€)	Mois (€)	Jour (€)	Observations
Halles couvertes				
Étal		7,50		par m ²
Seconde part		61,00		forfait
Marché de plein air				
Occupation journée			2,50	le ml
Occupation 1/2 journée			1,00	le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée			3,00	monophasé
			6,00	triphase
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance			66,50	
Occupations temporaires				
Terrasse couverte portant extension du local commercial	66,50			le m ²
Terrasse ou déballage de plein air	16,50			le m ² - base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés		6,50	2,50	le m ²
Occupations diverses				
Marchands de glaces, marrons, bonbons et autres articles (avec voitures ou food-truck)		51,00	10,50	par véhicule
Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville			20,50	l'emplacement
Démonstrateurs (autres que sur les marchés)			6,50	l'emplacement
Distributeurs de boissons, de canettes ou autres	61,50			forfait
Voitures, caravanes exposées en vue de la vente			2,50	le m ²
Animations commerciales des rues et quartiers			2,50	le m ²
Grand cirque			150,00	par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux			1,00	ou 3,00 €/m ² par semaine

Fêtes foraines

Manège $\leq 10 \text{ m}^2$	Manège de 11 m^2 à 249 m^2	Manège de 250 m^2 à 449 m^2	Manège $\geq 450 \text{ m}^2$
Tarif métier forain $\leq 10 \text{ m}^2$	Tarif métier forain de 11 m^2 à 249 m^2	Tarif métier forain de 250 m^2 à 449 m^2	Tarif métier forain $\geq 450 \text{ m}^2$
Forfait de 50€	0,17€ / m^2 / jour	0,16€ / m^2 / jour	0,15€ / m^2 / jour